



ORPI Saint-Louis

Montants TTC (T.V.A. de 20%) calculés sur le montant de la transaction réalisée

Ces honoraires comprennent la commercialisation, la rédaction du compromis de vente, le suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique

Conformément à la réglementation, les honoraires sont à la charge de l'acquéreur

BIEN A USAGE D'HABITATION				LOCATION		
4 500 €	TTC	pour les prix inférieurs à	60 000 €	Frais d'Etats de Lieux	jusqu'à 3 € / m ²	A la charge du locataire et à la
de 7,5%	TTC	pour les prix entre	60 001 € et 100 000 €	Visite,	8 € / m ²	A la charge du locataire et à la
de 7,0%	TTC	pour les prix entre	100 001 € et 150 000 €	constitution du dossier,	Limité à 60% du loyer au	charge du
de 6,5%	TTC	pour les prix entre	150 001 € et 200 000 €	Frais d'entremise et de négociation	50 €	A la charge du bailleur
de 6,0%	TTC	pour les prix entre	200 001 € et 250 000 €			
de 5,5%	TTC	pour les prix entre	250 001 € et 300 000 €			
de 5,0%	TTC	pour les prix entre	300 001 € et 350 000 €			
de 4,5%	TTC	pour les prix entre	350 001 € et 400 000 €			
4,0%	TTC	pour les prix supérieurs à	400 001 €			
Programme neuf 4% (AMENATYS)						
Garage et parking forfait de 3 000 €						
ESTIMATION						
150 € - Offert en cas de mise en vente à l'agence						

AUCUN HONORAIRES ET AUCUN FRAIS NE SONT DUS AVANT LA CONCLUSION D'UN CONTRAT

Barème valable à compter du 25 juin 2019 et du mandat numéro 3285

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial